

de *Vice-Baillif*. L'Abbé de Saint-Gall, dont il continuoit d'être Conseiller, l'envoya, comme son *Agent*, à la diete impériale de *Ratisbonne*, pour y plaider sa cause contre les Cantons de Zurich & de Berne, qui avoient occupé ses Domaines. Ces deux Cantons, irrités de son procédé, le déclarerent déchu de la charge de *Vice-Baillif* du Comté de *Bade*, dont ils avoient fait la conquête. Ils publièrent, le 8 Août 1712, une Sentence de proscription contre lui: dans cette crise, l'Abbé de Saint-Gall, *Leger Burgisser*, qui n'avoit pas fait sa paix avec les deux Cantons, le nomma son député à la diete de *Ratisbonne*, &, bientôt après, il le revêtit du même titre à la Cour impériale. *Schnorff* obtint même, en 1713, de l'Empereur Charles VI, la faveur d'être nommé du Conseil de l'Autriche antérieure, place qu'il ne remplit cependant, pour la première fois, qu'en 1719, à *Fribourg* en Brisgau, ayant continué de rester jusqu'alors à *Vienne*, où il eut l'honneur de recevoir, le 24 Janvier de la même année, de sa Majesté Impériale, au nom du nouvel Abbé de Saint-Gall, *Joseph Rudolphi*, l'investiture des Fiefs que ce Prélat & son Monastere tenoient de l'Empire. Le Canton d'*Underwalden-d'en-bas* lui accorda, en 1724, le droit de Com-bourgeoisie. *Schnorff* mourut en 1729, laissant deux fils, *Joseph-Charles*, Secrétaire de la Régence impériale de l'Autriche antérieure en 1729, & Administrateur du Cercle du Bas-Brisgau, à *Waldkirch*, en 1753, & *François-Xavier*, Prévôt du Chapitre de *Moutier-Grand-Val* en 1751, & Chanoine capitulaire de *Bâle* en 1759.

*Schodeler*, ou *Schodoler* (Werner, ou Vantler), Avoyé de la ville de *Bremgarten* en Suisse en 1520, engagea ses